

Compte rendu des délibérations n°26

Séance ordinaire du mardi 22 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Meuse dont la constitution a été autorisée par arrêté préfectoral n°2018-1545 en date du 28 juin 2018, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Pré Aubert à Montiers-sur-Saulx (55290) sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CANOVA jusqu'au dossier n°119/19 puis sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTIN.

Nombre de membres composant l'assemblée :	69	Nombre de membres présents :	47
Nombre de membres en exercice :	69	Nombre de pouvoirs :	06
Quorum :	35	Le quorum est atteint l'assemblée peut délibérer	

Étaient présents : **ANDRE** Jean-Claude, **AUBRY** Laurent, **BERTRAND** Michèle, **BOUR** Rémy, **CANOVA** Jean-Louis, **CARDON** Dominique, **CARRE** François-Xavier, **CHALONS** Gérard, **CHEVALLIER** Marie-Laure, **COLLARD** Catherine, **DIEULIN** Philippe, **DIOTISALVI** Jean-Luc, **DUBAUX** Gilles, **DUPUIT** Catherine, **EDOT** Dany, **FOURNIER** Jean-Noël, **FRANCOIS** Claude, **GAULUET** Gilles, **GRANDPIERRE** Dominique, **HENRIONNET** Bernard, **HOPFNER** André, **JOSEPH** Martine, **KARP** Dominique, **LALLEMANT** Pascal, **LARCELET** Thierry, **LECHAUDEL** Christian, **LEGRAND** Sébastien, **LEROUX** Francis, **LEVET** Xavier, **LHUILIER** Daniel, **LOISY** Michel, **MALAIZE** Philippe, **MARQUELET** Jean-Pierre, **MARTIN** Denis, **MARTIN** Guy, **MARTIN** Stéphane, **MULLER** Serge, **NICOLE** Marc, **PENSALFINI** Dominique, **PETERMANN** Fabrice, **PHILOUZE** Laurent, **POISSON** Patrick, **RENAUDIN** Florent, **RUHLAND** Daniel, **STOLF** Denis, **VAN DE WALLE** Hervé, et **YVON** Annaïck.

Étaient excusés : ANDRE Philippe, INTINS Yannick, JEANSON Elisabeth, QUERUEL Pascal, ROMBI Alain, VARNIER Denis, VERLANT Frédéric.
ANTOINE Gérard, représenté par **EDOT** Dany, suppléant.

Excusés ayant donné procuration : LECLERC Christian, pouvoir à GAULUET Gilles
LEMAIRE Jacky, pouvoir à HOPFNER André
MATTIONI Angelico, pouvoir à CANOVA Jean-Louis
MOUROT Gilles, pouvoir à POISSON Patrick
PIROIRD Thierry, pouvoir à DUPUIT Catherine
RENARD Sylvain, pouvoir à LEGRAND Sébastien.

Étaient absents : BREUIL Luc, DUPONT Régis, LECHAUDEL Delphine, LORIN Bernadette, MAGINOT Denis, PIERRE Jean-Noël, STOCKER Yolande, THIERY Patricia, THIRION Francis.

Assistaient également à la réunion :

GERARD Brigitte Directrice Générale des Services et **FLOUEST** Laurent Directeur Adjoint.

GUERQUIN Elisabeth et SIGOT-LEMOINE Hélène, Conseillères départementales excusées.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du conseil, Monsieur HENRIONNET Bernard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE :

Le compte rendu de la séance du 10 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION

Marché relatif au recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour élaborer un diagnostic complet du patrimoine bâti et optimiser les contrats de maintenance et de fourniture d'énergie des bâtiments intercommunaux.

Suite à la réalisation du diagnostic du patrimoine bâti intercommunal, quatre fiches sont présentées (MARPA de Dammarie sur Saulx et Crèche d'Ancerville). Ces fiches types permettent de pouvoir détailler la situation énergétique des bâtiments (mode de chauffage, vétusté, isolation...), les pistes d'amélioration ainsi que la situation réglementaire des locaux ERP.



Après relecture des 124 fiches, celles-ci pourront être communiquées aux communes concernées qui le souhaitent.

Elles permettront d'orienter la politique d'entretien de la Communauté de communes (contrats de maintenance, travaux).

114/19. Attribution du marché de travaux d'aménagement de la cellule artisanale d'Ecurey

VU le Code de la commande publique ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

VU la délibération CCPM n°110/19 du 10 septembre 2019 validant le plan de financement du projet d'aménagement d'une cellule artisanale à Ecurey et autorisant le Président à solliciter les financeurs ;

Dans l'attente de l'avis de la CAO ;

Monsieur Laurent PHILOUZE ne prend pas part au vote.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer les différents documents à intervenir et marchés de travaux relatifs à cette opération.

115/19. Adhésion au contrat Prévoyance groupe du Centre de Gestion de la Meuse

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération CCPM n°003/19 du 26 février 2019 autorisant le Président à entamer les démarches pour rejoindre le groupement de commande du Centre de Gestion de la Meuse qui a décidé de mettre en œuvre une convention de participation pour couvrir le risque prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour les agents des collectivités territoriales et des établissements publics territoriaux affiliés ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de prendre en compte, dans le cadre de la protection sociale complémentaire, ce risque « prévoyance » pour les agents de la collectivité ;

CONSIDÉRANT l'offre présentée au Centre de Gestion de la Meuse par Gras Savoye ;

CONSTATANT que pour adhérer, la collectivité s'engage à verser une participation forfaitaire mensuelle de **5.00 €** minimum par agent concernés (maximum 140 agents sur la Communauté de Communes) soit un budget total annuel estimé à environ **8 000.00 €** ;

APRÈS AVIS du bureau en date du 15 octobre 2019 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,



LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

DÉCIDE d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2020, à la convention de participation négociée par le Centre de Gestion.

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

PRÉCISE qu'une prochaine délibération détaillera, après avis du Comité Technique, les modalités d'adhésion notamment en termes d'assiette de cotisation et de montant de la participation de la collectivité.

116/19. Mise en place d'une convention de groupement de commande avec l'EPFL de Lorraine pour le projet du Logis Abbatial

VU le Code de la commande publique ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivité Territorial ;

VU la délibération de la Communauté de Communes des Portes de Meuse n°136/17 du 7 novembre 2017 portant validation d'une convention avec l'EPFL afin de définir les modalités de collaboration entre les parties et notamment la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de clos et couverts ainsi que de pré-aménagement sur le logis abbatial ;

VU la délibération de la Communauté de Communes des Portes de Meuse n°169/17 du 12 décembre 2017 portant autorisation de signature d'une convention de groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre de ce projet ;

VU la délibération de la Communauté de Communes des Portes de Meuse n°153/18 du 11 décembre 2018 validant la convention de groupement de commande pour la réalisation des travaux de mise en sécurité du logis abbatial ;

VU également la délibération de la Communauté de Communes des Portes de Meuse n°007/19 du 26 février 2019 validant l'APD du projet de réhabilitation du logis abbatial et autorisant le Président à solliciter les financeurs ;

APRÈS AVIS du bureau en date du 15 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle convention valide la mise en place d'un groupement de commande pour mener à bien les opérations de travaux de réhabilitation du logis abbatial ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention constitutive d'un groupement de commandes entre l'EPFL et la Communauté de Communes.

DÉSIGNE L'EPFL coordonnateur de ce groupement et précise que cette mission ne donne pas lieu à indemnisation.



117/19. Validation du marché complémentaire au PLUi secteur Haute-Saulx

VU le Code de la commande publique ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

VU le marché conclu avec le bureau d'étude Auddicé Urbanisme pour la réalisation du PLUi secteur Haute-Saulx, d'un montant de 111 146,25 € HT ;

CONSIDÉRANT la nécessité de reprendre le travail de cartographie et de numérisation effectué lors de l'approbation du document ;

CONSIDÉRANT la nécessité de digitaliser les plans cadastraux des communes de Fouchères-aux-Bois et Villers-le-Sec ;

APRÈS AVIS de la commission développement économique Cigéo urbanisme du 16 octobre 2019 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché complémentaire présenté par le bureau d'étude Auddicé Urbanisme d'un montant de **2 750.00 € HT**, représentant une plus-value de 2,47%.

118/19. Validation de l'avenant au PLUi secteur Saulx et Perthois

VU le Code de la commande publique ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

VU le marché avec le bureau d'étude NEGE pour la réalisation du PLUi secteur Saulx et Perthois, d'un montant de 164 100€ HT ;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires nécessaires suite aux demandes de réduction de la consommation d'espace formulées par les services de l'Etat ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser diverses réunions de mise au point avec les communes concernées ;

CONSIDÉRANT également la nécessité de reprendre les plans préalablement réalisés ;

APRÈS AVIS de la CAO du 27 septembre 2019 et de la commission développement économique Cigéo urbanisme du 16 octobre 2019 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,
par **52** voix « pour », **1** voix « contre » (DUBAUX Gilles) & **0** « abstention »

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant présenté par le bureau d'étude NEGE d'un montant de **7 650.00 € HT**, représentant une plus-value de 4,66%.



119/19. Avenant au Contrat Enfance et Jeunesse 2018-2020 avec la CAF de la Meuse

VU le Contrat Enfance et Jeunesse 2018-2020 conclu entre la Communauté de Communes des Portes de Meuse et la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse ;

VU la délibération n°093/19 du 16 juillet 2019 modifiant le fonctionnement des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) O Comme 3 Pommes situés à Ancerville (modification des horaires d'accueil) et à Ménil-sur-Saulx (modification de la capacité maximale d'accueil) ;

CONSIDÉRANT que ces changements modifient, d'une part, les budgets prévisionnels des équipements et, d'autre part, les fiches actions ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE les propositions de fiches actions des EAJE situés à Ancerville et Ménil-sur-Saulx.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse.

AUTORISE également Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

120/19. Projet d'acquisition du local commercial OPH à Dammarie-sur-Saulx

VU la proposition de vente de l'Office Public de l'Habitat de la Meuse relative à l'espace commercial situé à Dammarie-sur-Saulx pour un montant de **100 000.00 € HT** ;

VU la définition de l'intérêt communautaire des actions de soutien aux activités commerciales, permettant le portage immobilier sur le territoire des communes définies comme pôles dans le SCOT du Pays Barrois ;

VU l'identification comme pôle de proximité de la commune de Dammarie-sur-Saulx dans le SCOT du Pays Barrois ;

APRÈS AVIS favorable de la commission développement économique Cigéo urbanisme du 16 octobre 2019 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

DEMANDE de surseoir à la proposition d'acquisition du bien considéré en l'attente d'éléments complémentaires notamment sur la copropriété avec le logement situé au 1^{er} étage, l'établissement des diagnostics préalables, l'estimation du bien...

121/19. Budget Ordures Ménagères : Décision Modificative n°1

VU le Code Général des Collectivité Territorial ;

VU la délibération n°040/19 du 9 avril 2019 de la Communauté de Communes des Portes de Meuse approuvant son budget 2019 ;



CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits prévus pour effectuer les régularisations de titres émis sur exercices antérieurs ;

Monsieur le Président propose la modification suivante :

Compte		Dépense
6236	Catalogues et imprimés	- 2 300 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 2 300 €

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

ENTÉRINE la modification proposée.

122/19. Versement d'une subvention au comité des fêtes d'Haironville

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

CONSIDÉRANT que le comité des fêtes d'Haironville a tenu un rôle majeur dans l'organisation du premier « Trail des Portes de Meuse » qui s'est tenu le samedi 28 septembre 2019 à Haironville ;

CONSIDÉRANT que le comité des fêtes a notamment avancé des fonds pour payer une partie du repas d'après-course aux coureurs et aux bénévoles ;

APRÈS AVIS du bureau du 15 octobre 2019 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

DÉCIDE d'accorder une subvention de **806.00 €** au comité des fêtes d'Haironville.

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

123/19. Versement d'une subvention exceptionnelle au refuge de Cathy

VU le courrier du 5 septembre 2019 par lequel le refuge de Cathy sollicite la Communauté de Communes pour participer financièrement, et de façon exceptionnelle, au surplus de travail et de frais (22 163 € selon l'association) occasionnés par la capture et les soins de 37 chiens en maltraitance sur la commune de Demange-aux-Eaux ;

CONSIDÉRANT que cette capture s'est faite sur réquisition du Procureur de la République ;

APRÈS AVIS favorable du bureau du 15 octobre 2019 pour le versement d'une subvention exceptionnelle de **2 000.00 €** ;

EU ÉGARD aux frais conséquents supportés par l'association, il est proposé au conseil de porter le montant de la subvention à **5 000.00 €** ;



INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,
par **38** voix « pour », **10** voix « contre le fait de porter le montant à 5 000 €) CHEVALLIER Marie-Laure, GRANDPIERRE Dominique, LEGRAND Sébastien, LEROUX Francis, LHUILLIER Daniel, MALAIZE Philippe, MULLER Serge, POISSON Patrick, VAN DE WALLE Hervé & **5** « abstentions » FOURNIER Jean-Noël, HENRIONNET Bernard, KARP Dominique, LARCELET Thierry, LECHAUDEL Christian.

DÉCIDE de verser au refuge une subvention exceptionnelle de **5 000.00 €**.

124/19. Validation d'une convention 2019-2020 avec l'Association Cantonale Familles Rurales du Val d'Ornois

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

VU le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) conclu avec la Caisse d'Allocation Familiales de la Meuse, incluant les actions portées par l'Association Cantonale Familles Rurales (ACFR) du Val d'Ornois ;

CONSIDÉRANT que l'ACFR organise pour la période 2019-2020 les actions suivantes :

- Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAPE)
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les enfants
- ALSH pour les adolescents ;

CONSIDÉRANT que ces actions sont en cohérence avec la politique globale enfance et jeunesse de la Communauté de Communes ;

CONSIDÉRANT que l'association supporte financièrement la charge des actions menées et que la Communauté de Communes bénéficie du soutien financier du CEJ ;

CONSIDÉRANT les budgets prévisionnels spécifiques présentés par l'ACFR pour ces actions et résumés ci-après :

	versé en 2018			2019			2020		
	budget total	subvention versée	reste à charge estimé (après déduction CEJ)	budget total	subvention demandée	reste à charge estimé (après déduction CEJ)	budget total	subvention demandée	reste à charge estimé (après déduction CEJ)
ALSH enfants	20 449,00 €	10 397,00 €	4 678,65 €	26 729,00 €	18 742,00 €	8 433,90 €	26 729,00 €	18 742,00 €	8 433,90 €
ALSH ados	29 272,00 €	15 322,00 €	11 019,90 €	29 817,00 €	26 076,00 €	11 734,20 €	31 310,00 €	26 076,00 €	11 734,20 €
LAPE	20 706,00 €	6 430,43 €	2 893,69 €	20 730,00 €	6 380,00 €	2 871,00 €	21 223,00 €	6 723,00 €	3 025,35 €
TOTAL	70 427,00 €	32 149,43 €	18 592,24 €	77 276,00 €	51 198,00 €	23 039,10 €	79 262,00 €	51 541,00 €	23 193,45 €

CONSIDÉRANT que la forte augmentation constatée sur l'action des ALSH enfants entre 2018 et 2019 est due à des demandes de la CODECOM pour harmoniser les services à la population sur l'ensemble du territoire (4^{ème} semaine de fonctionnement en été et diminution des tarifs) ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à conclure avec l'ACFR une convention de financement pour la période 2019-2020.

VALIDE les trois fiches actions précitées décrivant les projets mis en place par l'Association Cantonale Familles Rurales.



AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

125/19. Demande de subvention pour l'aménagement des locaux de l'antenne intercommunale de Montiers-sur-Saulx

VU le programme annuel d'activité du GIP Objectif Meuse et notamment la mesure 6.10 portant aides aux projets d'investissement des groupements de collectivités territoriales de la zone de proximité ;

CONSIDÉRANT la diversité des usages actuels des locaux de l'antenne intercommunale de Montiers-sur-Saulx et les besoins d'aménagement nécessaires (mobilier, rideaux, tentures acoustiques...) ;

Monsieur le Président présente le plan de financement ci-après :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% montant opération
Travaux Isolation thermique des bureaux	3 138.00 €	GIP Objectif Meuse (6.10)	10 009.88 €	80.00%
Matériel Mobilier, isolation acoustique et protection thermique des salles	9 374.35 €	AUTOFINANCEMENT	2 502.47 €	20.00%
TOTAL	12 512.35 €	TOTAL	12 512.35 €	100.00%

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement des locaux de l'antenne intercommunale de Montiers-sur-Saulx.

SOLLICITE le GIP Objectif Meuse à hauteur de 80% au titre de la mesure 6.10.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

126/19. Plan de Financement Prévisionnel du projet d'extension du bâtiment agro-alimentaire de la Houquette

VU la délibération de la Communauté de Communes des Portes de Meuse n°100/19 en date du 10 septembre 2019 portant attribution du marché de travaux d'extension du bâtiment agro-alimentaire intercommunal de la ZA de la Houquette ;

VU le programme annuel d'activité du GIP Objectif Meuse et notamment la mesure 1.09 portant aide à l'immobilier d'entreprise dans le cadre d'un portage public ;

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel du projet d'extension du bâtiment agro-alimentaire de la Houquette ;



DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Recettes Montant	% Montant total opération
Maîtrise d'œuvre	24 650,00 €	GIP Objectif Meuse (mesure 1.09)	310 948,00 €	80%
Contrôle technique et SPS	3 780,00 €			
Travaux	360 255,00 €	Autofinancement	77 737,00 €	20%
TOTAL	388 685,00 €	TOTAL	388 685,00 €	100%

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE le plan de financement prévisionnel de ce projet d'extension.

DÉCIDE d'arrêter la durée d'amortissement du bien immobilier à 15 ans.

ARRÊTE le montant du loyer à **1 730 € HT** mensuel.

SOLLICITE le GIP Objectif Meuse à hauteur de 80% au titre de la mesure 1.09.

127/19. Attribution des aides aux entreprises dans le cadre de la convention FISAC

VU la loi 89-1008 du 31 décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social, notamment son article 4 modifié ;

VU l'article L 750-1-1 du Code du Commerce et le décret n°2015-542 du 15 mai 2015 modifié ;

VU la décision n°16-1689 du 28 décembre 2016 portant attribution au bénéfice de la Communauté de Communes du Val d'Ornois d'une subvention FISAC au titre de l'exercice 2016 pour le financement d'une opération collective en milieu rural sur son territoire soit :

- une subvention de fonctionnement de 24 282 €
- une subvention d'investissement de 80 000 € (dont 68 000 € pour les entreprises) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-2173 du 5 octobre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Haute-Saulx, de la Saulx et du Perthois et du Val d'Ornois au 1^{er} janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT la signature d'une nouvelle convention sur le périmètre étendu de la nouvelle intercommunalité en juin 2017 ;

VU la délibération Communauté de Communes des Portes de Meuse n°024/18 du 6 mars 2018 portant attribution d'une 1^{ère} tranche de dossiers pour un montant de **19 276.03 €** ;

VU la délibération Communauté de Communes des Portes de Meuse n°140/18 du 9 octobre 2018 portant attribution d'une 2^{ème} tranche de dossiers pour un montant de **45 694.33 €** ;

Monsieur le Président rappelle que la collectivité a l'obligation de co-financer à minima au même taux les dossiers aidés.

Monsieur le Président précise également que la Région Grand Est a voté un accompagnement



financier dans le cadre des conventions FISAC lui permettant de se substituer totalement ou pour partie à la CODECOM pour des actions non débutées et propose d'entériner les dossiers suivants :

ENTREPRISE	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT			
		INVESTISSEMENT Total	Eligible FISAC	Aides directes CCPM Plafond 7 500 €	Aides FISAC 19.86%
Hammam & Beauté Bazincourt-sur-Saulx	Volet roulant sécurisation	1 697.45	1 697.45	594.11	337.16
Restaurant Bindeuil Bure	Vidéo surveillance	4 737.00	3 687.00	947.40	732.35
Proxi Haironville	Création magasin	37 774.00	37 774.00	7 500.00	7 500.00
Station service JUNKER Houdelaincourt	Aménagement 24h/24	33 427.00	20 807.00	7 500.00	4 132.93
Garage DARCEMONT Mandres-en-Barrois	Nouveau bardage	28 752.00	28 752.00	7 500.00	5 710.99
Garage ROLLET Morley	Acquisition nouveau pont	8 000.00	7 870.00	2 800.00	1 563.21
Brasserie de la Saulx Morley	Acquisition matériel amélioration brassage et matériel vente	10 600.00	10 095.42	3 710.00	2 005.25
Café des Sports Tréveray	Changement des huisseries	6 514.00	6 514.00	2 279.90	1 293.87
Sous total 3^{ème} programmation					23 275.76
Auberge Héville	Réhabilitation cuisine et accessibilité sanitaires	30 659.64	Régularisation dossier délibération n°024/18 du 6 mars 2018		-2 037.13
Garage COLLIN Gondrecourt-le-Château	Investissement matériel	24 011.00	Régularisation dossier délibération n°140/18 du 9 oct. 2018		-31.12
Sarl THIEBAUT Fioul Aulnois-en-Perthois	Aménagement et investissement	17 122.00	Régularisation trop versé dossier délibération n°140/18 du 9 oct. 2018		+2 601.47
Garage BREUIL Tréveray	Aménagement et investissement	6 269.25	Régularisation dossier délibération n°140/18 du 9 oct. 2018		-90.00
LE PETIT BOUCHON Bazincourt-sur-Saulx	Ouverture restaurant	21 939.00	Régularisation dossier délibération n°140/18 du 9 oct. 2018		-969.59
FAN HAIR Gondrecourt-le-Château	Ouverture salon de coiffure	25 016.00	Régularisation trop versé dossier délibération n°140/18 du 9 oct. 2018		+90.00
VASQUEZ BOURGUIGNON Abainville	Création entreprise tournée poissonnerie et primeurs	6 500.00	Régularisation dossier délibération n°140/18 du 9 oct. 2018		-110.80
La Mie des Forges Cousances-les-Forges	Reprise boulangerie	6 857.00	Régularisation dossier délibération n°140/18 du 9 oct. 2018		-12.40
Lorstat Gondrecourt-le-Château	Création station service	80 000.00	Annulation dossier délibération n°140/18 du 9 oct. 2018		-7 500.00
Arts funéraires DELL'ERBA Gondrecourt-le-Château	Rénovation et sécurisation	19 238.00	Régularisation dossier délibération n°140/18 du 9 oct. 2018		-189.59
Sous total régularisations					-8 249.16
Attribution 1 ^{ère} TR. délibération n°024/18 du 6 mars 2018					19 276.03
Attribution 2 ^{ème} TR. délibération n°140/18 du 9 octobre 2018					45 694.33
TOTAL					79 996.96



APRÈS AVIS de la commission développement économique Cigéo urbanisme du 16 octobre 2019 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

VALIDE les dossiers présentés et arrête le montant de la troisième programmation d'attribution des aides FISAC à **23 275.76 €**.

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération et/ou à signer tous documents s'y rapportant.

128/19. Attribution de fonds de concours aux communes membres

VU l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU l'ensemble des règles définies dans le CGCT et relatives aux fonds de concours ;

VU la délibération n°063/17 du 9 mai 2017 portant adoption du règlement des fonds de concours destiné aux actions de « développement local » menées par les Communes ;

VU le Programme d'Activités Annuel (PAA) 2019 du GIP Objectif Meuse et notamment la mesure 6.10 portant aides aux projets d'investissement des groupements de collectivités territoriales de la zone de proximité ;

CONSIDÉRANT que le montant de l'enveloppe minimum affecté au fonds de concours au titre de l'année 2019 est égal à 444 124 € (1 776 495 € x 25%) ;

APRÈS AVIS de la commission Développement Economique, Cigéo et Urbanisme du 16 octobre 2019 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

DÉCIDE d'attribuer au titre d'une 5^{ème} programmation 2019 un fonds de concours aux opérations suivantes :

COMMUNE	PROJET	MONTANT		
		Projet	Minimum autofin. Commune	Attribution
AMANTY	Réhabilitation de la cour de la mairie	21 489,52	10 744,76	10 744,76
ANCERVILLE	Acquisition d'un ensemble de curage débouchage nettoyage sur remorque	20 915,00	10 457,50	10 457,50
ANCERVILLE	Acquisition d'un pare-ballons pour site de sports - Espace du Brûly	10 817,75	5 408,88	5 408,87



AULNOIS EN PERTHOIS	Travaux sylvicoles	5 992,28	2 996,14	2 996,14
AULNOIS EN PERTHOIS (annulation de la délibération 71/19)	Travaux sylvicoles	8 938,74	4 469,37	-4 469,37
AULNOIS EN PERTHOIS	Travaux de réalisation de réseaux d'éclairage public	14 406,35	3 381,52	3 381,52
AULNOIS EN PERTHOIS	Travaux de l'église	4 108,72	2 054,36	2 054,36
BAZINCOURT SUR SAULX	Travaux sur logement communal	35 584,15	17 792,08	17 792,07
BAZINCOURT SUR SAULX	Travaux de réfection d'un chemin communal	12 000,00	6 000,00	6 000,00
LE BOUCHON SUR SAULX	Travaux de reprise intérieure d'un logement communal	42 505,33	30 957,29	11 548,04
BRAUVILLIERS	Travaux de réfection chemins communaux	45 500,00	22 750,00	22 750,00
BRILLON EN BARROIS	Réaménagement de la cuisine de la salle communale	12 985,50	6 492,75	6 492,75
BRILLON EN BARROIS	Aménagement des trottoirs sur diverses rues	9 202,00	4 601,00	4 601,00
BRILLON EN BARROIS	Achat et pose de columbarium	4 000,00	2 000,00	2 000,00
COUVERTPUIS	Aménagement paysager et touristique avec mise en valeur du patrimoine local	10 127,80	4 411,40	4 411,40
COUVERTPUIS (annulation délibération 66/19)	Aménagement paysager et touristique avec mise en valeur du patrimoine local	10 127,80	4 415,72	-4 415,72
DAMMARIE SUR SAULX	Remplacement de la passerelle de service (vannage) sur la Saulx	54 638,00	34 237,00	20 401,00
DELOUZE ROSIERES	Réfection d'une toiture d'une maison en état de péril imminent	20 451,56	10 225,78	10 225,78
GONDRECOURT LE CHÂTEAU	Travaux de voiries communales	13 708,20	6 854,20	6 854,00
GONDRECOURT LE CHÂTEAU	Travaux sylvicoles	18 214,65	10 068,65	8 146,00



HAIRONVILLE	Travaux électriques à la Mairie	5 494,90	3 166,48	2 328,42
HAIRONVILLE	Travaux de rénovation thermique de la mairie	50 580,64	12 644,82	12 644,82
HAIRONVILLE (annulation de la délibération 111/19)	Travaux de rénovation thermique de la mairie	50 580,64	12 645,00	-12 645,00
HEVILLIERS	Travaux de création d'un carneau Place de la Mairie	4 223,04	2 111,52	2 111,52
HEVILLIERS	Travaux de création de caniveaux	9 174,30	4 587,15	4 587,15
LAVINCOURT	Travaux de plantation avec protection contre les dégâts de gibier	5 250,52	2 625,26	2 625,26
L'ISLE EN RIGAUT	Installation et remplacement de points d'éclairage public	25 280,00	6 320,00	6 320,00
MAUVAGES	Aménagement de la cuisine du gîte des Mauves	5 442,40	2 721,20	2 721,20
MONTIERS SUR SAULX	Réfection des toitures d'un bâtiment communal (restaurant le Lion d'Or)	26 934,30	13 467,15	13 467,15
SAINT JOIRE	Création d'un parking de 5 places	29 786,10	10 444,55	10 444,55
STAINVILLE	Achat logiciel	5 063,80	3 038,28	2 025,52
STAINVILLE	Restauration petit patrimoine	5 640,00	2 820,00	2 820,00
STAINVILLE	Travaux de réfection des chemins communaux	41 265,00	21 110,52	20 154,48
TREVERAY	Travaux de restauration de la fontaine Pierre de Luxembourg	30 994,00	15 497,00	15 497,00
VILLE SUR SAULX	Réhabilitation et mise en sécurité de deux logements communaux	21 223,75	12 266,38	12 266,37
VILLE SUR SAULX	Réhabilitation de deux logements communaux	14 459,18	7 229,59	7 229,59
VILLE SUR SAULX (annulation de la délibération 91/19)	Réhabilitation de deux logements communaux	19 444,87	9 722,44	-9 722,43
Montant de la 5^{ème} programmation 2019				242 255,70



PRÉCISE que ces fonds de concours seront comptablement amortis par la Communauté de Communes sur une durée de 1 an.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne lecture d'une réponse de la Préfecture de la Meuse à un courrier de la commune de Cousances-les-Forges concernant le budget de la Communauté de Communes des Portes de Meuse (courrier-ci-joint).

L'ensemble des élus invitent Monsieur le Président à engager une procédure sur la situation juridique du gymnase intercommunal de Cousances-les-Forges.

Prochain bureau :

- mardi 5 novembre 2019 à 18h30

Prochain conseil communautaire :

- mardi 10 décembre 2019 à 19h00